

CHARTRE Preschool 2023-2024

L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées.

Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur

A l'écoline, quel que soit votre âge, votre sexe, votre statut social, votre religion, vos origines, votre langue, vous êtes les bienvenus et nous serons heureux.ses de vous y accueillir !

Table des matières

1. Identité de l'écoline	3
2. Règles et usages à l'écoline	5
<i>ARRIVÉES ET DÉPARTS</i>	5
<i>L'ADAPTATION</i>	6
<i>L'ALIMENTATION</i>	9
<i>RECHANGES ET ACCESSOIRES A FOURNIR</i>	9
<i>OBJETS PERSONNELS</i>	10
<i>SANTÉ</i>	10
<i>MÉDICAMENTS</i>	11
<i>DOCUMENTATION</i>	11
<i>TRANSPORTS ET SORTIES</i>	13
<i>SÉCURITÉ</i>	13
<i>ABSENCES ET RETARDS</i>	13
<i>RESPECT DES LOCAUX</i>	14
<i>CALENDRIER</i>	14
<i>FERMETURES OFFICIELLES</i>	14
<i>PARKING</i>	14
<i>DÉCHETS</i>	14
<i>ECRANS</i>	14
3. Relation avec les familles	16
<i>OBJECTIF PRINCIPAL : LA CO-EDUCATION</i>	16
<i>L'ÉQUIPE</i>	16
<i>INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION</i>	16
<i>NEWSLETTER HEBDO</i>	16
<i>PUBLICATIONS SUR INTERNET</i>	17
<i>SOIRÉES DES PARENTS ET MEETINGS INDIVIDUELS</i>	17
<i>ATELIERS DES SAVOIRS ET DES PASSIONS</i>	17
<i>FÊTES ET ÉVÉNEMENTS PONCTUELS</i>	17
<i>ECO-COMITE</i>	17
<i>ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ</i>	18
4. Informations officielles	19
<i>RESPONSABILITÉ</i>	19
<i>ASSURANCES</i>	19
<i>COORDONNÉES DES PARENTS</i>	19
<i>RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS</i>	19
<i>ÉVOLUTION DU PROJET PEDAGOGIQUE</i>	19
ANNEXES	20

1. Identité de l'écoline

RAISON D'ETRE

L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées. Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur.

VISION DE L'ENFANT

Chaque enfant est :

Unique, Compétent, Capable, Fort, Créatif, Curieux

Chaque enfant est un citoyen. Il a le droit :

D'évoluer dans un environnement bienveillant et sécurisé (sécurité physique et affective)

D'évoluer dans un environnement stimulant avec des professionnels compétents

D'être respecté et écouté

D'apprendre et de se développer à son propre rythme

De jouer et de s'amuser

Chaque enfant :

A besoin de sens et d'appartenance

A sa propre perspective et compréhension du monde

Est l'acteur principal de ses apprentissages

Contribue au développement de ses pairs grâce à ses interactions avec eux

Est capable d'apprendre à respecter les personnes, enfants et adultes, ainsi que l'environnement (espace et matériel) dans lequel il évolue

ROLE DE L'EDUCATEUR

Chaque éducateur à l'écoline :

Est bienveillant, attentionné, digne de confiance

Crée une relation de confiance avec chaque enfant

Crée un environnement d'apprentissage positif, créatif et stimulant

Partage la joie et l'émerveillement des enfants dans leurs apprentissages

Respecte ce que les enfants disent et ressentent

Porte un regard positif sur chaque enfant et croit en son potentiel unique

Essaye d'être exemplaire tout en admettant être faillible

Adopte la position de «chercheur» en éducation, se remet en question et apprend auprès des enfants

Documente et valorise le travail/activités/projets des enfants

Partage, collabore avec les autres professionnels dans un esprit constructif et coopératif

Respecte la vision des parents (de leur enfant) et travaille en partenariat avec eux

CULTURE PROFESSIONNELLE

Nous adhérons pleinement à la « Vision de l'enfant » et au « Rôle de l'éducateur(trice)»

Nous sommes professionnel(le)s, engagé(e)s, motivé(e)s, responsables, respectueux.se et fiables

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes

Nous respectons et défendons les droits des enfants et leur place de citoyens

Nous respectons et portons un regard bienveillant et positif sur nos collègues et les familles de

l'écoline

Nous valorisons la complémentarité, la diversité et les richesses de chacun

Nous encourageons et valorisons l'apprentissage et la formation tout au long de la vie

Nous apprenons de nos erreurs comme de nos succès

Nous tâchons d'être toujours authentiques et congruents

Nous pensons que chacun a besoin de sens et de reconnaissance

Nous travaillons pour le bien commun et un monde meilleur dans un esprit constructif et positif

NOS VALEURS

Respect : de soi, de l'Autre, de la Nature

Confiance et coopération

Qualité et simplicité

Bienveillance et authenticité

Créativité

NOS REFERENCES

Reggio Emilia : L'écoline est la 1^{ère} école suisse inspirée de l'approche Reggio Emilia.

Eco-Schools : L'écoline s'engage en faveur du développement durable à travers sa participation au programme et Label Eco-Schools depuis 2016.

B-Corp : L'écoline a reçu le label B Corp en 2019 afin d'appuyer son engagement social et environnemental.

2. Règles et usages à l'écoline

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les enfants sont accueillis à l'intérieur des locaux de l'écoline. Les parents sont priés de préparer l'enfant dans l'espace vestiaire (rangement des chaussures, vestes, etc., mise des chaussons) et de confier leur enfant à l'équipe de l'écoline avant de repartir. Toute information importante doit être notifiée à la personne qui accueille l'enfant. Nous demandons de veiller à respecter les horaires ci-dessous :

OPTION	ARRIVEES
Early start	7h30-8h30
Matinée	8h30-9h
DEPARTS	
Matinée	14h-14h15
Petite journée	15h45-16h
Journée complète	15h45-18h15 (l'écoline ferme ses portes à 18h30)

Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents fournissent une liste nominative et exhaustive des personnes mandatées pour venir chercher leur enfant à l'écoline. L'équipe de l'écoline se réserve le droit de demander une preuve d'identité à toute personne venant récupérer un enfant et de ne pas confier un enfant à toute personne n'apportant pas les garanties suffisantes.

Si les parents ou leur représentant mandaté devaient exceptionnellement être en retard, ils sont priés d'en avvertir l'écoline par téléphone au plus tôt, et entrer discrètement dans l'écoline en requérant le minimum d'attention et de temps du personnel éducatif qui a d'autres engagements à ce moment-là. La responsabilité de l'écoline cesse au moment où l'enfant est remis à ses parents ou à leur représentant mandaté, au sein des locaux de l'écoline. Avant de partir, les parents s'assurent que les affaires de leur enfant restant à l'écoline sont bien rangées, notamment les chaussons ! Ceci pour éviter de perdre du temps à les chercher la prochaine fois que l'enfant vient à l'écoline.

L'ADAPTATION

Parce que chaque enfant, chaque famille est unique, nous souhaitons permettre à chacune de pouvoir définir avec notre équipe la phase d'adaptation de leur enfant en fonction de ses besoins et des possibilités de la famille et dans le cadre général défini ci-après :

- Nous invitons les parents à commencer le processus de séparation progressivement sur les semaines précédant la rentrée. Ils peuvent faciliter ce processus s'ils sont eux-mêmes confiants et bien préparés et s'ils en parlent sereinement avec leur enfant quelques jours avant la rentrée.
- Pour les enfants commençant au début de l'année scolaire, la matinée de Pré-rentrée du samedi matin précédant le lundi de la rentrée est une très bonne opportunité pour venir passer un moment convivial et détendu dans nos espaces, avec notre équipe et de pouvoir également rencontrer les autres parents et enfants, afin de se réjouir de revenir dès la semaine suivante.
- Le jour de la rentrée, les parents peuvent rester le temps qu'ils souhaitent jusqu'à 9h au plus tard.
- Nous demandons aux familles dont les enfants font leur 1^{ère} rentrée à l'écoline de s'organiser pour commencer par une matinée avant d'ajouter, le 2^{ème} jour (si tout va bien) le temps du repas (départ exceptionnellement possible entre 12h et 12h30), puis la sieste (jusqu'à 14h).
- Selon la disponibilité des parents, cette adaptation progressive peut être étendue et décidée au jour le jour, en fonction des besoins de chaque enfant.
- Lors des 3 premiers jours de fréquentation de l'enfant, les parents doivent pouvoir venir chercher leur enfant à n'importe quel moment, sur appel de l'écoline, si la séparation est trop difficile à gérer pour l'enfant, ce qui sera évalué par l'équipe de l'écoline.

UNE JOURNEE TYPE CHEZ LES PRESCHOOLS

7h30-8h30 : Accueil des enfants avec l'option early start

8h30-9h : Accueil des enfants

Chaque enfant est accueilli par une éducatrice au vestiaire. Nous accordons beaucoup d'importance à cet accueil individuel qui nous permet un moment d'échange avec chaque enfant et parent.

9h : Circle time

Nous débutons avec une chanson afin que tous les enfants puissent se dire bonjour. Nous offrons ensuite du temps de parole aux enfants qui souhaitent partager quelque chose avec le groupe, et finissons par le planning de la matinée.

9h15 : Collation du matin

Nous favorisons l'autonomie durant les moments de repas. Chaque enfant peut se servir de l'eau tout seul ou alors demander ou proposer de l'aide à ses pairs. La collation peut être organisée à tout moment de la matinée.

9h45 : Projets et activités du matin + sortie en nature

Mix d'activités et projets accompagnés par les éducatrices et jeux libres.

11h15 : Repas pour le groupe PS1

11h45 : Repas pour le groupe PS2 & 3

Les enfants se servent de manière autonome dans des plats disposés au centre de la table. Nous encourageons le fait de goûter de tout mais les enfants ne sont jamais forcés à manger.

12h15- 14h15 : Temps calme & sieste

Il est important, à nos yeux, que chaque enfant puisse avoir un moment de pause, de calme. Nous faisons un moment calme de 45 minutes et ensuite les enfants peuvent prendre un livre ou faire un dessin calmement jusqu'à ce que tout le groupe soit réveillé.

14h-14h15 : Départs des enfants inscrits pour la demi journée

Nous offrons un retour personnalisé pour chaque enfant afin de raconter aux mieux les expériences vécues la journée.

14h30 Projets et activités de l'après midi

Mix d'activités et projets accompagnés par les éducatrices et jeux libres.

15h30 : Collation de l'après midi

Nous favorisons l'autonomie durant les moments de repas. Chaque enfant peut se servir de l'eau tout seul ou alors demander ou proposer l'entraide entre pairs. Nous proposons aussi à un ou deux enfants de nous aider à préparer la collation s'ils le souhaitent.

15h45-16h : Départs des enfants inscrits en petite journée

Nous offrons un retour personnalisé pour chaque enfant afin de raconter aux mieux les expériences vécues la journée.

16h-17h30 : Ateliers de fin de journée (dès 3 ans), activités avec nos éducatrices et jeux libres

17h30-18h15 : Jeux libre et départs

Nous offrons un retour personnalisé pour chaque enfant afin de raconter aux mieux les expériences vécues la journée.

L'ALIMENTATION

Une alimentation durable : L'écoline accorde une grande importance à l'alimentation et en particulier à une alimentation durable, c'est à dire :

« des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines » (Définition de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Repas et collations : L'écoline est labellisée « Fourchette Verte ». Ce label de qualité garantit une alimentation équilibrée répondant aux besoins des enfants. Les repas de midi et le goûter de l'après-midi sont préparés par "Kidelis", qui propose une alimentation en grande partie biologique, équilibrée, de saison et de proximité. Les collations du matin sont à base de pain « fait maison » grâce aux machines à pain de l'écoline (farines biologiques) ou de galettes de maïs biologiques. La boisson principale est l'eau.

Allergies, intolérances et régimes particuliers : Notre partenaire "Kidelis" est en mesure d'offrir des repas végétariens, sans gluten et sans lactose, sur certificat médical pour ces deux dernières options. Aucune autre option n'est proposée par le traiteur pour cause de difficulté à garantir des régimes spécifiques en trop grand nombre et variété. Pour toute demande, la Direction de l'écoline est à l'écoute des familles pour tenter de trouver des solutions répondant aux besoins des enfants accueillis.

Anniversaires : Nous demandons aux parents de ne pas apporter de gâteaux, bonbons et autres friandises pour l'anniversaire des enfants. Ceci pour éviter à la fois des doses trop importantes de sucre (auquel sont particulièrement sensibles certains enfants) et des situations compliquées quand nous accueillons des enfants ayant des intolérances ou allergies alimentaires. Vous pouvez apporter des photographies de votre enfant à sa naissance, à son premier anniversaire et plus selon l'âge. Nous les utiliserons lors de notre rituel festif d'anniversaire.

Divers : Au quotidien, nous demandons aux familles de ne pas apporter de nourriture au sein de l'écoline, excepté si un enfant inscrit avec l'option "Early Start" n'a pas eu le temps de déjeuner avant d'arriver à l'écoline. Dans ce cas, merci d'informer et de discuter avec l'équipe qui accueille l'enfant pour organiser ce petit repas au mieux pour l'enfant et les autres enfants présents. Cela inclut de ne pas donner de nourriture à votre enfant dans ses poches ou sacs individuels restant à l'écoline.

De manière exceptionnelle, nous acceptons qu'une famille apporte le repas de son enfant si ce dernier a une problématique spécifique liée à la nourriture (sur avis médical).

RECHANGES ET ACCESSOIRES A FOURNIR

Les familles sont priées de s'assurer que les effets personnels suivants soient en permanence disponibles à l'écoline :

- une paire de chaussons ou équivalent
- une tenue de rechange complète

- des couches si besoin
- une tenue 100% imperméable pour les sorties quotidiennes
- une casquette ou chapeau à la saison chaude, ainsi qu'éventuellement une tenue confortable pour les activités physiques
- une tenue de sport si votre enfant est parfois habillé dans des tenues ne permettant pas une liberté de mouvement (ex. pour nos ateliers danse)

Merci de noter le prénom de votre enfants sur toutes ses affaires.

De manière générale, nous recommandons de ne pas mettre d'habits précieux à vos enfants lorsqu'ils viennent à l'écoline car les tâches sont fréquentes dans une structure d'accueil de jeunes enfants.

Forest School

Les sessions en forêt font partie intégrante de notre projet pédagogique et les enfants sont susceptibles d'y aller tous les jours, par tous les temps. Il est donc primordial que les enfants soient équipés convenablement pour profiter pleinement de leurs jeux et explorations à l'extérieur.

Nous vous demandons ainsi de laisser à disposition des enfants à l'écoline une tenue **100% imperméable et adaptée au climat** : paire de bottes + pantalon ou combinaison de pluie (ou de neige l'hiver) avec élastiques aux pieds, veste de pluie/neige avec capuche, gants, écharpes et bonnets dans les périodes de froid. L'équipe indique si nécessaire aux familles si la tenue n'est pas suffisamment chaude ou imperméable.

OBJETS PERSONNELS

Nous demandons aux enfants de ne pas apporter de jouets ou d'effets personnels à l'écoline, n'étant pas en mesure de surveiller totalement leur utilisation. L'écoline décline donc toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou d'accidents provoqués par ces objets (y compris les lunettes). Les enfants peuvent venir avec leur doudou et lolette.

Nous signalons également que les colliers sont interdits pour raison de sécurité.

Si un enfant a à cœur de montrer aux autres enfants un objet particulier (souvenir de vacances, livre ou autre) à l'occasion de l'Accueil, il peut toutefois demander l'autorisation de le faire auprès de sa référente.

SANTÉ

L'ensemble de l'équipe de l'écoline veille au bien-être physique et psychique de chaque enfant. Dans cet objectif, elle accorde une grande importance au respect des mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté de ses locaux et prévenir ainsi la propagation des maladies contagieuses, malheureusement difficiles à éviter dans les structures collectives d'accueil des enfants, et ceci indépendamment de toutes les précautions prises.

En cas d'épidémie ou de pandémie, l'équipe de l'écoline informe les familles et prend les dispositions nécessaires.

De leur côté, les familles s'engagent à annoncer toute affection contagieuse de l'enfant afin que l'équipe puisse prendre les mesures nécessaires.

Selon les règles établies par le service santé jeunesse, l'équipe de l'écoline peut refuser un enfant à l'entrée dans l'écoline ou demander aux parents de venir le chercher en cours de journée en cas de fièvre au-delà de 38.5° ou s'il présente des symptômes de maladie contagieuse ou encore si son état

général se montre non compatible avec la vie en collectivité. Pour le bien-être de tous, nous exigeons un délai de 48h entre la 1^{ère} prise d'antibiotique et le retour à l'écoline. Pour fréquenter la collectivité, l'enfant doit pouvoir participer à toutes les activités, sorties comprises. La décision de l'équipe doit être respectée par les parents.

Les enfants qui ont été malades durant la nuit ou qui viennent de recevoir un médicament pour un état fébrile ne devraient a priori pas fréquenter l'écoline. Cependant, si l'enfant n'a pas de fièvre, il pourra être accueilli, mais le parent sera averti qu'il doit être disponible pour venir chercher son enfant dans les meilleurs délais si ce dernier montre à nouveau des signes de maladie. Vous trouverez en annexe les fiches santés à remplir et signer.

Lorsque l'éducatrice en charge du groupe trouve que l'état général d'un enfant n'est pas compatible avec la collectivité, elle prend tout d'abord la température de l'enfant avec un thermomètre auriculaire. Elle appelle ensuite un parent pour le mettre au courant de la situation et demande aussi si nous pouvons donner du paracétamol à l'enfant. Les parents doivent pouvoir venir chercher leur enfant dans un délai d'environ 2 heures.. Si vraiment le parent n'est toujours pas présent dans le délai imparti, l'enfant est gardé dans une autre pièce sous surveillance d'un adulte, dans la mesure des possibilités.

Après une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical peut être exigé pour le retour de l'enfant.

L'équipe se réfère aux recommandations romandes ci-après pour statuer sur d'éventuelles mesures d'éviction : <https://www.evictionscolaire.ch/accueil>

Vous trouverez en annexe les principales maladies impliquant une éviction.

MÉDICAMENTS

Les médicaments prescrits aux enfants sont dans la mesure du possible administrés par les parents. L'équipe de l'écoline peut administrer un traitement à un enfant selon les critères suivants :

1. Médicament prescrit par le pédiatre : le médicament doit porter une étiquette de la pharmacie indiquant le nom et le prénom de l'enfant, la posologie à respecter ainsi que la durée du traitement.
2. Automédication : Le produit portera une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature des parents.

En cas de non-respect de ces 2 critères, le médicament ne pourra pas être administré.

Une fiche "Santé" et une fiche "Médicaments" (voir Annexe) est remplie à chaque occasion.

DOCUMENTATION

L'équipe pédagogique de l'écoline effectue un travail de documentation pour rendre visibles le développement et les apprentissages des enfants. La documentation a pour but de mettre en lumière les expériences, stratégies et processus mis en œuvre individuellement et/ou collectivement par les enfants. C'est une pratique et un processus basé avant tout sur l'observation et l'écoute. L'équipe pédagogique rassemble ensuite les traces (photos, vidéos, paroles..) des expériences des enfants, qui reflètent les apprentissages et les dynamiques qui y sont présents. Elle permet de garder une trace des

évolutions et processus d'apprentissages (individuel et/ou collectif), d'honorer les identités et personnalités des enfants (et parfois de leurs familles) qui s'expriment dans les projets, de révéler les connexions entre certains événements ou projets, de revenir sur des expériences/projets passés et de contribuer à planifier des expériences/projets à venir.

La documentation nous permet surtout de montrer la profondeur qui réside derrière des activités quotidiennes des enfants qui semblent parfois banales. Elle est utilisée pour différents publics :

- **pour les enfants** : afin de valoriser et de leur montrer leurs idées, leurs expériences, leur travail et de les aider à faire des connexions avec le travail des autres et de réfléchir collectivement sur les expériences et idées des uns et des autres.
- **pour l'équipe éducative** : afin de réfléchir au travail des enfants, aux besoins et étapes de développement qui s'y révèlent, de construire de meilleurs contextes éducatifs pour la suite, et développer une vision complexe et détaillée de l'enfant dans tous ses domaines de développement.
- **pour les familles** : afin de mieux connaître le travail et les explorations de leurs enfants, de mieux comprendre la profondeur derrière les projets et jeux de leurs enfants, et ainsi de mieux appréhender tout le potentiel de leurs enfants.
- **pour la communauté plus large** : offrir une ressource éducative et inspirante pour mieux comprendre l'apprentissage et le développement des enfants en général.

La documentation se fait sur différents supports, et englobe des photos, vidéos, observations écrites, œuvres (dessins ou tout autre projet) des enfants, ainsi que parfois des enregistrements vocaux.

Une partie de la documentation est partagée avec les familles et la communauté plus large. C'est une invitation à participer aux projets, à faire ses propres interprétations et à créer le dialogue avec notre équipe pédagogique et avec les enfants. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et chaque section choisit les supports utilisés (donc tous ne sont pas utilisés chaque année).

Documentation interne partagée :

- **Journal quotidien** : souvenirs des petits et grands événements de la journée (photos, notes, dessins, etc.) sous forme de cahier ou classeur "papier" qui reste au vestiaire de l'écoline
- **Documentation sur les murs** : photos et travaux des enfants, accompagnés parfois d'explications des adultes pour rendre visible les processus et idées partagés par les enfants et les adultes au cours du projet. Cette documentation est souvent en cours de construction et permet de connecter les expériences et matériaux utilisés. Les enfants peuvent s'y référer pour se remémorer ce qui a été fait, les apprentissages acquis et les liens avec ce qui peut se passer au moment présent dans la classe. Les parents et familles peuvent aussi la consulter pour voir l'évolution d'un projet. C'est une invitation à s'arrêter, à regarder, à interpréter et permettre une meilleure interprétation de ce qui se passe dans la classe, et créer ainsi un dialogue entre parents, enfants et équipe pédagogique.

Documentation externe partagée :

- **Extranet** : espace digital réservé aux parents actuels de l'écoline ainsi qu'à notre équipe pédagogique où l'on partage la réalité de chaque section à travers des photos, vidéos et notes qui accompagnent les expériences et projets des enfants, ce de manière hebdomadaire. Ces traces visibles ont pour but de partager la joie de notre travail au quotidien et de mieux expliquer et rendre visible les apprentissages et découvertes des enfants.
- **Blog** : publications occasionnelles sur notre site internet, donc accessible au grand public. Les photos ou vidéos qui y sont partagées font l'objet d'une autorisation spécifique. Ces publications sont

généralement une synthèse de thématiques plus larges ou de projets à long terme, ou ont pour but de communiquer sur une actualité de l'écoline.

- **Autres possibilités** : posters ou oeuvres issus de projets "historiques" dont on veut garder la trace dans l'institution. Journal de projet collectif ou cahiers individuels pour collecter les apprentissages des enfants sur un thème particulier ou tout au long de l'année. Publications "fait maison" (brochures, petit livret, sacs...) pour garder la trace d'un projet et qui sont distribués sous forme de cadeau-souvenir aux familles de l'écoline (du moins celles de la section dans lequel le projet a eu lieu).

Droit à l'image : Les photos et vidéos prises par l'équipe pédagogique, dans le respect de la dignité de chaque enfant, font l'objet d'une autorisation signée par les parents (voir Annexe).

TRANSPORTS ET SORTIES

L'écoline propose de nombreuses activités de découverte et de plein air qui se déroulent à l'extérieur du campus. Les familles sont rendues attentives au fait que ces sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics. Qu'il s'agisse de sorties sur les terrains de sport et au bord du lac à quelques mètres de l'écoline, ou de visites plus éloignées de l'écoline, l'équipe de l'écoline assure une surveillance étroite et un climat de sécurité pour les enfants. Les visites organisées sont communiquées à l'avance aux parents. Si une famille ne souhaite pas que son enfant participe à une sortie, nous ne pouvons garantir qu'il puisse être gardé à l'écoline ce jour-là donc nous partons du principe que l'enfant reste à la maison le jour de la sortie. Dans ce cas, nous vous serons reconnaissants de nous en avertir à l'avance.

SÉCURITÉ

L'équipe de l'écoline veille en permanence au bien-être physique et psychique des enfants qui lui sont confiés. Les règles de l'Office de l'accueil de jour de l'enfance sont strictement respectées. Un point « Sécurité » est fixé de manière récurrente à l'ordre du jour des séances de l'équipe de l'écoline afin de garder une attention constante sur la question. Les éventuelles décisions prises à ce sujet sont évidemment communiquées aux familles.

Les portes d'accès à l'écoline doivent rester fermées en tout temps. Les enfants ont l'interdiction d'ouvrir ces portes. Nous sensibilisons les familles à l'importance de faire respecter cette règle même lorsque les enfants sont sous leur surveillance.

ABSENCES ET RETARDS

Les parents sont tenus d'informer l'écoline avant 9h en cas d'absence de leur enfant et au plus vite en cas de retard, par message, directement sur le téléphone du groupe : 079/794.62.90.

Les jours d'absence pour maladie ou vacances supplémentaires ne peuvent être ni remboursés ni remplacés.

RESPECT DES LOCAUX

Par souci de propreté, les chaussures ne sont pas acceptées dans les différents espaces de l'écoline, hormis dans l'espace vestiaire et sur la terrasse. Les enfants sont tenus de porter une paire de chaussons à l'intérieur.

CALENDRIER

L'écoline adopte le calendrier scolaire vaudois. Pendant la plupart des vacances scolaires (voir le Calendrier de l'écoline), l'écoline ne propose pas d'école, mais reste ouverte sur inscription en mode Ateliers vacances, ouvertes à tous les enfants (inscrits ou non à l'écoline le reste de l'année) de 18 mois à 9 ans.

FERMETURES OFFICIELLES

L'écoline ferme les 3 premières semaines d'août, 2 semaines autour de Noël et Nouvel An, les jours fériés officiels du canton de Vaud ainsi que le vendredi de l'Ascension.

PARKING

Les familles amenant leur enfant à l'écoline en voiture sont priées de se garer sur les places de parking « Visiteurs » en bas du bâtiment ou sur les places de parking 20 et 25, à droite de l'entrée principale du bâtiment.

Il est également possible de se garer pour un « dépose-minute » juste devant l'entrée du bâtiment, en prenant garde de ne pas bloquer d'autres voitures.

Nous encourageons nos employés et les familles à recourir à des moyens de locomotion doux et écologiques:

- transports publics aux arrêts « Venoge Sud » (bus 31 et 701) ou « Venoge Nord » bus 33) situés seulement à quelques minutes à pieds de l'écoline.
- Vélos (pistes cyclables depuis Lausanne ou Morges)
- Covoiturage entre familles

DÉCHETS

L'écoline s'engage à réduire au maximum ses déchets et à sensibiliser les enfants aux notions de tri, recyclage et réduction des déchets, notamment du papier.

Les familles sont invitées à s'impliquer dans ce projet, à travers l'Eco-Comité ou tout simplement en faisant le lien entre les actions menées à l'écoline et celles de la maison.

ECRANS

L'équipe de l'écoline tente de limiter au maximum l'exposition des enfants aux écrans. Les apprenants (stagiaires et apprenti.e.s) ne sont pas autorisés à garder leur téléphone avec eux sur leur temps de travail. Le reste de l'équipe pédagogique garde son téléphone à portée de main, uniquement en cas de communication urgente (notamment en sortie). Chaque section de l'écoline a un téléphone portable qui est utilisé pour communiquer avec les parents. 1 à 2 fois par an, souvent la veille des vacances, les enfants se voient proposer une petite séance de "home cinema", toujours adaptée à leur âge. Très occasionnellement, l'équipe peut utiliser des supports digitaux pour un apprentissage spécifique. Les photos et vidéos de notre documentation sont prises le plus souvent possible avec les appareils photos de l'écoline, exceptionnellement par les téléphones portables des éducatrices/enseignantes en charge (qui les conservent ensuite sur leur ordinateur professionnel et non sur leur téléphone).

3. Relation avec les familles

OBJECTIF PRINCIPAL : LA CO-EDUCATION

L'équipe de l'écoline met tout en œuvre pour favoriser une relation de confiance avec les familles. Nous considérons que nous sommes les partenaires des familles pour accompagner leurs enfants dans leur éveil, leur croissance et leurs apprentissages. Dans cette perspective, nous favorisons un dialogue continu avec les familles qui passe non seulement par des échanges oraux au quotidien, mais également des entretiens qui permettent d'échanger nos observations sur le potentiel et les besoins de chaque enfant.

L'ÉQUIPE

L'équipe de l'écoline est pluridisciplinaire et bilingue français-anglais (FR-EN).

Notre équipe répond aux normes de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants et de la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire. Il y a donc toujours au moins 1 adulte qualifié pour 7 enfants ayant moins de 30 mois (groupe preschool 1) et 1 adulte qualifié pour 10 enfants entre 30 mois et 4 ans (groupe preschool 2 & 3).

Vous trouverez un portrait de notre équipe sur notre site internet.

INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Le présent document ainsi que les « Conditions Générales » sont remis aux parents lors de l'inscription, ils en prennent connaissance et en acceptent les modalités par leur signature du Contrat qui les lie à l'écoline.

Dans la mesure du possible, toutes les informations relatives à l'écoline sont transmises oralement et par email (Information Letter) pratiquement chaque week-end. Les familles sont toutefois priées de prendre connaissance des informations affichées dans l'espace vestiaire (panneau *Informations parents*).

Les informations concernant les enfants au quotidien peuvent être transmises aux personnes accueillant les enfants. Pour toute question plus importante relative aux enfants, les parents sont priés de contacter la personne référente de leur enfant ou directement une personne de la Direction et ce par mail ou courrier transmis à la personne concernée par l'intermédiaire d'une personne de l'équipe. Pour prévenir d'une absence ou toute info concernant votre enfant, vous pouvez envoyer un message sur le **téléphone des Preschool : 079 794 62 90**. Pour toute question administrative, merci d'envoyer un email à contact@lecoline.ch

NEWSLETTER HEBDO

Presque chaque semaine pendant les périodes scolaires, un email contenant des informations et l'annonce des billets publiés sur l'extranet est envoyé aux parents et affiché sur les portes de l'écoline. Les parents sont priés d'en prendre connaissance. En cas de problème de réception, merci de nous en informer par email au plus vite : contact@lecoline.ch

PUBLICATIONS SUR INTERNET

Supports publics : L'écoline a un site internet, un compte instagram www.instagram.com/l.ecoline et une page Facebook de l'écoline <https://www.facebook.com/Lecoline> qui reflètent l'identité de l'écoline, son actualité et certains projets des enfants. Aucune photo d'enfant reconnaissable (visage visible) n'est publiée sur ces supports sans autorisation explicite de la part des parents.

Site extranet (accessible uniquement par mot de passe et réservé aux parents et employé.e.s de l'année en cours) : l'équipe pédagogique publie chaque semaine une documentation sur les projets et apprentissages collectifs des enfants sur l'extranet de l'écoline. Les parents signent un document en début d'année pour autoriser ou non l'écoline à publier des photos et vidéos de leur enfant sur ce support (voir paragraphe "Documentation" et Annexe relative au droit à l'image).

SOIRÉES DES PARENTS ET MEETINGS INDIVIDUELS

Une soirée d'information générale et de présentation de l'année scolaire est généralement organisée en septembre ou octobre pour les familles. Nous insistons sur l'importance de participer à cette soirée, même pour la 2^{ème} fois, au vu des changements qui sont introduits chaque année.

Tout au long de l'année, nous organisons des entretiens individuels avec chaque famille pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant, sur demande des parents ou de notre équipe (généralement une fois par année, plus si nécessaire).

ATELIERS DES SAVOIRS ET DES PASSIONS

Les parents et autres membres des familles sont invités à venir partager et transmettre leurs savoirs et leurs passions auprès des enfants dans le cadre des heures d'école. Les modalités de ces rendez-vous (durée, nombre d'enfants, organisation...) sont fixées avec l'équipe pédagogique. Ex : jardinage, lecture d'histoires, cuisine et pâtisserie, projet radiophonique, jeux ou danses, etc.

FÊTES ET ÉVÉNEMENTS PONCTUELS

L'écoline accorde une large place aux célébrations diverses qui permettent de ponctuer l'année et d'offrir des moments de rencontre et d'échanges entre les familles de l'écoline entre elles et avec toute l'équipe. Plusieurs fêtes sont donc proposées au cours de l'année scolaire, en tout cas une Fête en hiver et une en été. Nous proposons également des petits déjeuners ou apéritifs pour les parents et les enfants chaque jeudi ou vendredi précédant les vacances scolaires.

Le calendrier de ces fêtes est communiqué aux familles pendant l'année. À ces occasions, nous sommes ravis de vous montrer les travaux réalisés par les enfants et l'environnement dans lequel ils évoluent.

ECO-COMITE

L'écoline participe au programme Eco-School en faveur du développement durable. Ce programme est coordonné par un Eco-Comité, composé de membres de l'équipe de l'écoline et de parents. Tout parent intéressé à y participer peut en faire la demande à la Direction. Une communication régulière sur le sujet est transmise à toutes les familles, qui peuvent ainsi suivre les avancées de ce programme.

ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ

À l'écoline, nous savons que chaque famille et chaque enfant peut rencontrer des difficultés momentanées. Notre équipe tâchera toujours d'apporter le soutien le plus adapté à chaque situation. Pour faire face à ces différentes situations, nous comptons sur l'appui de plusieurs collègues spécialisés et un réseau de professionnels de l'enfance indépendants.

4. Informations officielles

RESPONSABILITÉ

L'écoline a la forme juridique d'une SA. Elle est soumise à la loi sur la Protection de la Jeunesse du 29 novembre 1978 et remplit les conditions qui en découlent. Elle se soumet à la surveillance régulière de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants qui délivre l'autorisation d'exploiter, ainsi qu'à la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire qui lui délivre également une autorisation d'exploiter.

ASSURANCES

L'écoline est au bénéfice des assurances d'usage dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, l'enfant doit être assuré pour les éventuels accidents ou dégâts qui pourraient avoir lieu au sein de l'institution. Si l'enfant cause des dégâts ou dommages à autrui, son assurance Responsabilité Civile devra alors fonctionner.

COORDONNÉES DES PARENTS

Les familles sont priées de communiquer tout changement de coordonnées à l'équipe de l'écoline qui sera ainsi en mesure de joindre à tout moment les parents. En outre, nous invitons les parents à nous communiquer également tout changement de situation familiale qui peut avoir un impact sur l'enfant de manière à ce que nous puissions l'accompagner au mieux dans les périodes de transition.

SORTIES

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline et sauf communication écrite contraire de la part de la famille, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à effectuer des sorties à pieds, en transport public ou tout autre moyen de transport sécurisé. Hormis les sorties dans la nature environnante du campus de l'écoline ou à St-Sulpice, la plupart des autres sorties feront l'objet d'une information au préalable aux familles.

RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à en respecter tous les termes. En cas de non-respect des dispositions et règles inscrites dans ce document, et si le dialogue construit avec les familles concernées ne devait pas porter ses fruits, la Direction de l'écoline se réserve le droit de rompre le contrat après 3 avertissements écrits.

ÉVOLUTION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le présent projet pédagogique peut être modifié en tout temps par la Direction de l'écoline, qui en avertit alors formellement les familles.

ANNEXES

Annexes « Santé et médicament »

FICHE SANTE

Prénom et nom de l'enfant :

Prénom, nom et n° de tel du parent 1 :

Prénom, nom et n° de tel du parent 2 :

Autre numéro d'appel d'urgence :

Allergies ou problèmes de santé connus :

Contact Pédiatre :

N° AVS :

Assurance maladie (nom et n° de police) :

MEDICAMENTS

Liste des médicaments d'urgence

Ci-dessous, vous trouverez le listing des médicaments qui composent l'armoire à pharmacie de l'écoline ainsi que d'autres éléments que l'équipe éducative est susceptible d'administrer à votre enfant. Merci d'en prendre attentivement connaissance et d'indiquer les produits que nous sommes autorisés à donner à votre enfant et ceux qui ne le sont pas. Vous avez la possibilité de nous transmettre un autre produit que ceux inscrits dans la liste ci-dessous à condition de nous le laisser dans son emballage d'origine, avec la notice d'utilisation ainsi que l'étiquette de la pharmacie annotant la posologie destinée à votre enfant et uniquement lorsque votre enfant en a besoin (voir Procédure pour l'administration de médicaments).

Médicaments	Indications	Oui, j'autorise l'écoline à donner ce médicament à mon enfant en cas de besoin	Non, je n'autorise pas
Arnica 9CH	Granules homéopathiques en cas de contusions.		
Paracétamol (Dafalgan sirop)	Douleurs et fièvre. Préciser le poids de l'enfant		
Arnican Gel	Gel à base de plante pour le traitement des contusions		
Bépanthène Plus	Crème désinfectante et cicatrisante		
Crème solaire IP50	Protection solaire		
Instant Pack gel	Sachet refroidissant en cas de coup		
Baby Po-Crème (Natrualine)	Crème de change		
Bépanthén spray	Désinfection des plaies		
Antibrum Natrual	Spray contre les tiques		
Date :	Signature du représentant légal :		

Procédure pour l'administration de médicament

Les maladies bénignes de la petite enfance ne requièrent généralement pas de médicament. La plupart du temps, elles guérissent d'elles-mêmes avec un peu de temps et de repos. Il y a cependant des cas où les médicaments sont nécessaires et si c'est le cas, l'équipe éducative a besoin d'instructions précises.

Il est à noter qu'aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans autorisation signée de l'autorité parentale, que cela soit de l'homéopathie ou des médicaments « traditionnels ».

Principes de base

Toute administration de médicament par l'équipe éducative doit faire l'objet de la procédure ci-dessous :

- Les seuls médicaments qui pourront être administrés sans ordonnance médicale sont le paracétamol et l'homéopathie (voir liste)
- Les doses du matin et du soir doivent être données par les parents, à domicile
- Remplir et signer la présente fiche « Administration de médicament » à l'arrivée dans la structure
- Le médicament doit être transmis dans son emballage d'origine et avec la mention de la date d'ouverture de celui-ci
- En cas de fièvre (38° ou plus), les parents seront avisés et selon l'état de l'enfant, il leur sera demandé de venir le récupérer dans les plus brefs délais
- Pour son bien-être et celui des autres, un enfant présentant de la fièvre même avec un antipyrétique administré en automédication à la maison, ne pourra pas être accepté dans la structure

Principes d'administration

S'ils le souhaitent, les parents peuvent demander 2 emballages dûment identifiés à la pharmacie afin de ne pas avoir à transporter à chaque fois le médicament. Si, malgré le traitement en cours, l'état de l'enfant ne s'améliore pas ou se dégrade, la structure ne pourra pas le prendre en charge. Pour des raisons de sécurité, tout médicament ne suivant pas cette procédure ne pourra pas être administré.

Procédure pour l'administration de médicament

Je soussigné,, demande à l'écoline d'administrer le médicament ci-dessous selon la posologie suivante à mon enfant,

	Nom du médicament 1 :	Nom du médicament 2 :	Nom du médicament 3 :	Remarques
Raison :				
Posologie :				
Fréquence / heure :				
Période du au				
Dernière prise à la maison :				
Mode de conservation :	<input type="checkbox"/> temp. ambiante <input type="checkbox"/> frigo	<input type="checkbox"/> temp. ambiante <input type="checkbox"/> frigo	<input type="checkbox"/> temp. ambiante <input type="checkbox"/> frigo	

Date :

Signature du représentant légal :

Evictions

ÉVICTION | SCOLAIRE

MALADIES EXIGEANT UNE ÉVICTION DU MALADE

Consultez la fiche de la maladie concernée sur www.evictionscolaire.ch pour connaître la durée de l'éviction, les circonstances ainsi que d'éventuelles mesures supplémentaires recommandées au médecin.



MALADIES À ÉVICTION REQUISE EN TOUTE CIRCONSTANCE

▶ Rougeole

Il existe des infections dont la survenue en Suisse n'est pas attendue sans être définitivement exclue :

- ▶ Choléra
- ▶ Diphtérie
- ▶ Fièvre de Crimée-Congo
- ▶ Fièvre d'Ébola
- ▶ Fièvre hémorragique à Hantavirus avec syndrome rénal
- ▶ Fièvre de Lassa
- ▶ Fièvre de Marburg
- ▶ Grippe pandémique
- ▶ Maladie du charbon, anthrax
- ▶ Middle East Respiratory Syndrome (MERS)
- ▶ Peste
- ▶ Poliomélie aiguë
- ▶ Syndrome respiratoire aigu sévère à Coronavirus (SRAS)
- ▶ Varicelle



MALADIES À ÉVICTION REQUISE EN CERTAINES CIRCONSTANCES

INFECTIONS DE LA PEAU & DES TISSUS MOUS: CELLULITE, FOLLICULITE, FURONCLE, IMPÉTIGO

- ▶ Gale
- ▶ Staphylocoque doré MRSA communautaire & non communautaire

INFECTIONS DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS: COLITE, ENTÉRITE, GASTRO-ENTÉRITE

- ▶ Adenovirus
- ▶ Amibe, amibiase
- ▶ Astrovirus
- ▶ Bactérienne non spécifiée
- ▶ Bactérienne spécifiée autre que salmonellose, shigellose et campylobactériose
- ▶ Calicivirus
- ▶ Campylobacter jejuni, campylobactériose
- ▶ Cryptosporidium, cryptosporidiose
- ▶ Escherichia coli entérohémorragique
- ▶ Giardia lamblia, giardiase, lambliaose
- ▶ Norovirus
- ▶ Rotavirus
- ▶ Salmonelle autre que S. typhi et S. paratyphi
- ▶ Shigellose intestinale
- ▶ Virale non spécifiée, virose intestinale non spécifiée

INFECTIONS DU FOIE : HÉPATITE

- ▶ Hépatite A, hépatite épidémique

INFECTIONS DE L'OEIL : CONJONCTIVITE, KÉRATITE

- ▶ Kérato-conjonctivite épidémique à Adenovirus

INFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES: BRONCHITE, LARYNGITE, PNEUMONIE, TRACHÉITE

- ▶ Coqueluche
- ▶ Grippe saisonnière
- ▶ Tuberculose des voies respiratoires (sauf infection latente)

INFECTIONS "INVASIVES" : BACTÉRIÉMIE, SEPTICÉMIE

- ▶ Fièvre paratyphoïde avec diarrhée
- ▶ Fièvre typhoïde avec diarrhée
- ▶ Staphylocoque doré MRSA communautaire
- ▶ Staphylocoque doré MRSA non communautaire
- ▶ Shigellose avec ou sans diarrhée

Annexe Droit à l'image et protection des données

Par la présente, je soussigné(e) (*nom et prénom du représentant légal*).....

représentant légal de l'enfant (*nom et prénom de l'enfant*).....

se trouvant actuellement en section School / Preschool / Parascolaire (*biffer ce qui ne convient pas*)

autorise

n'autorise pas

que les images de mon enfant - prises par les enseignant.e.s, éducateurs.rices ou auxiliaires de l'écoline durant l'année scolaire 2023-2024- soient transmises et partagées via le site Extranet de l'écoline, accessible par mot de passe et réservé aux parents des enfants inscrits pour cette année scolaire ainsi qu'aux employé.e.s actuellement en poste, et ce pour une durée limitée jusqu'au 31 juillet 2024 (date à laquelle les images seront supprimées).

autorise

n'autorise pas

que les images de mon enfant - prises par les enseignant.e.s, éducateurs.rices ou auxiliaires de l'écoline durant l'année scolaire 2023-2024 et reproduites et diffusées sur l'extranet de l'écoline - soient utilisées pour de la documentation « papier » visible uniquement sur les murs intérieurs de l'écoline, et ce pour une durée limitée jusqu'au 31 juillet 2024 (date à laquelle les images seront supprimées).

Ces images sont réservées au domaine privé, soit au cercle familial, et ne doivent en aucun cas être partagées ou publiées sur internet et les réseaux sociaux ce que le/la soussigné(e) s'engage pleinement à respecter conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à..... le.....

Signature du représentant légal

Annexe Protocole en cas de plainte des familles

Présentation d'une plainte

En cas de plainte orale des parents envers l'un des employés, ceux-ci sont reçus par la Direction de l'écoline qui écoute avec attention la plainte.

En cas de plainte grave, la Direction demande aux parents de la communiquer par écrit.

La Direction s'assure d'avoir en sa possession tous les éléments d'information permettant de bien comprendre la nature de la plainte. Elle peut être amenée à rédiger une note visant à compléter les informations transmises sur la plainte.

Si la plainte concerne la directrice générale, la plainte sera acheminée par écrit au Conseil d'administration de l'écoline.

Traitement d'une plainte

Si la plainte concerne un membre du personnel sous sa supervision, la direction informe ce dernier de la réception et du contenu de la plainte. L'employé(e) a alors la possibilité de présenter, verbalement ou par écrit, une réponse aux allégations décrites dans la plainte. La direction peut alors juger opportun d'effectuer une rencontre du parent avec le membre du personnel afin d'offrir de l'aide aux deux parties pour trouver une solution au problème.

Conclusion d'une plainte

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, la Direction tire ses propres conclusions dans un souci d'objectivité maximale et en informe les deux parties. Si des mesures correctives sont prises concernant un membre du personnel, la Direction n'a pas l'obligation d'en indiquer les détails aux parents.

St-Sulpice, le 27 juillet 2023